

Permis Internet

La gendarmerie, cheval de Troie des assureurs!

Depuis le 12 décembre 2013, un « Permis Internet » à destination des élèves de CM2, a été mis en place dans 38 départements, puis il sera étendu à toute la France dès janvier 2014. Ce programme financé par AXA et mis en place et animé par la Gendarmerie Nationale (via les BPDJ, Brigades de prévention de la Délinquance Juvénile), sur le temps scolaires, est destiné à responsabiliser les enfants et leurs parents, « pour un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet face « aux risques numériques »

Le Sgen-CFDT s'étonne du mutisme du Ministère de l'Education nationale au sujet de ce programme, qui empiète largement sur les prérogatives des enseignants, (notamment sur les compétences à acquérir dans le B2i) et qui semble interférer avec les outils déjà mis en place à l'Education nationale, notamment avec la toute récente circulaire contre le cyber harcèlement à l'école.

Le Sgen-CFDT rappelle que la formation des élèves aux droits et aux devoirs liés à l'usage d'Internet est une disposition importante de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. (*« Article 26 :L'inscription du numérique dans les enseignements :la formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques est dispensée progressivement à l'école, au collège et au lycée. Elle s'insère dans les programmes d'enseignement et peut également faire l'objet d'enseignements spécifiques. Elle comporte en particulier une sensibilisation aux droits et aux devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux,qu'il s'agisse de la protection de la vie privée ou du respect de la propriété intellectuelle.»*

Le Sgen-CFDT déplore que ce programme dit « pédagogique », soit justement anti-pédagogique. La psychologie sociale nous confirmera que « l' appel à la peur » n'a pas l'efficacité escomptée. Bien au contraire, les changements d'attitude s'observent plus facilement lorsque les messages reçus y font le moins appel. Or ce « Permis Internet » est un engagement de « bonne conduite » destiné à mettre les élèves en garde contre « les dangers » d'Internet. C'est un enfermement La première préconisation est « Je n'échange jamais avec des inconnus ». Il ne vise pas à éduquer à Internet mais à effrayer !

Le Sgen-CFDT rappelle que le numérique est un formidable outil, indispensable à la réussite des élèves et à l'amélioration des conditions de travail des enseignants. L'usage d'Internet s'apprend tout au long de la scolarité à travers des séquences pédagogiques construites par des professionnels de l'Education. Internet, les réseaux sociaux permettent justement d'aller à la découverte des autres, et d'apprendre ensemble. La peur n'a jamais évité le danger, mieux vaut « éduquer à », et accompagner, qu'interdire ou effrayer !

Le Sgen-CFDT demande une position claire du Ministère de l'Education nationale à ce sujet.

Isabelle LACATON